

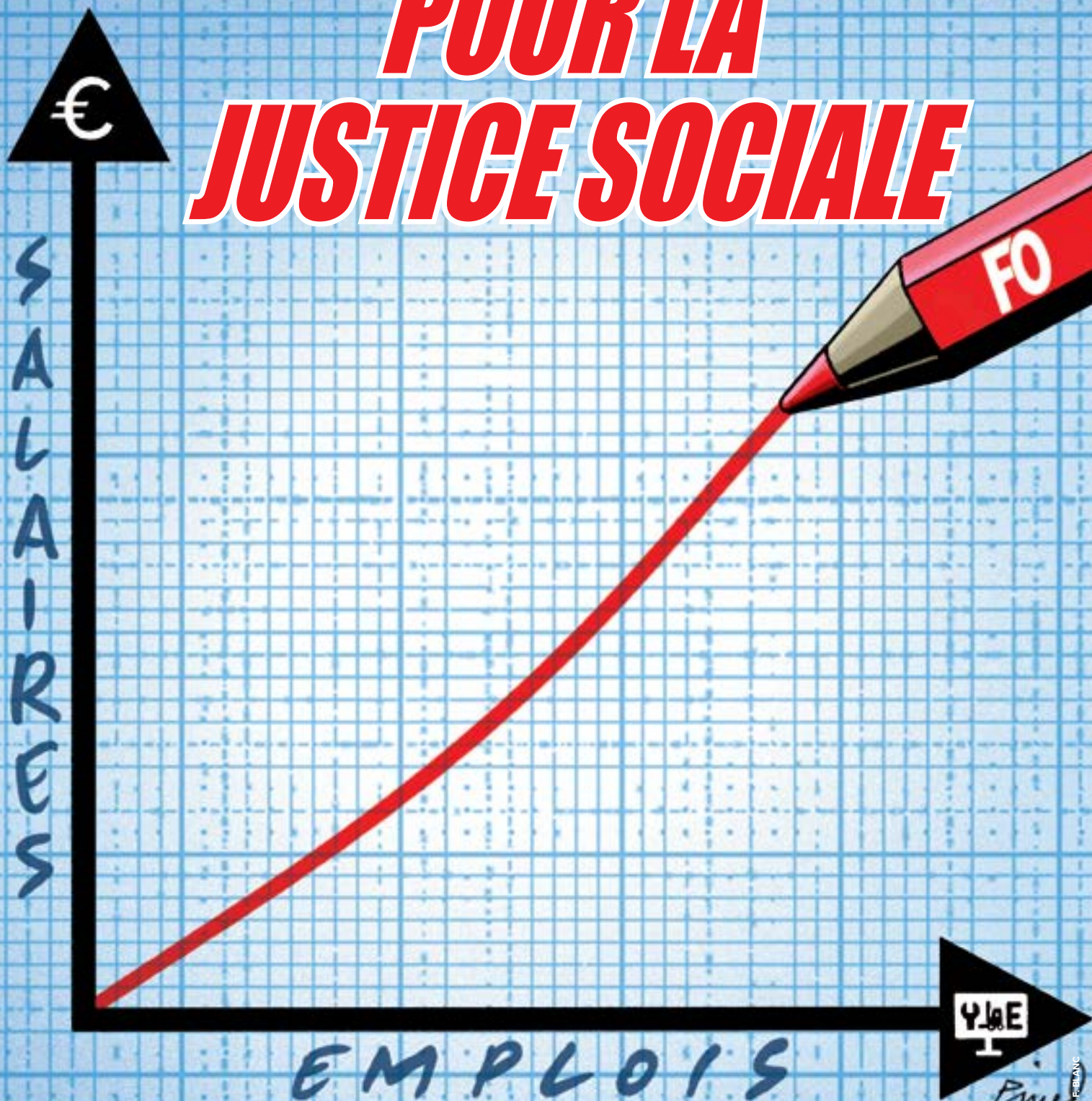


inFO militante

N° 3352 du 1^{er} au 14 décembre 2021

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

POUR LA JUSTICE SOCIALE



© F. BLANC



p. 4 à 7

ACTU (pages 4 à 7)

Avec FO, revendicatifs et résolu à obtenir satisfaction

- « C'est vers les syndicats que les salariés se sont tournés ».
- Hôtellerie-restauration : la FGTA-FO exige une négociation « sincère et loyale ».
- Assurance chômage : un combat syndical sur plusieurs fronts.
- Fonction publique : des annonces concrètes sur les salaires le 9 décembre?
- Retraités : le 2 décembre à Paris, haut et fort pour la hausse des pensions.

DROIT (page 9)

- PAP : sa signature empêche une possibilité de recours.

DOSSIER (pages 11 à 14)

- Mettre l'emploi au cœur des investissements industriels.

INTERNATIONAL (page 16)

- Hong Kong : devant le tribunal, le militant Lee Cheuk Yan rappelle la lutte du peuple chinois pour la liberté et la démocratie.

REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- FerroPem : FO obtient la levée du PSE sur le site des Clavaux.
- Aéroports : la grève des agents de sûreté a payé.
- Clinique de La Muette : Ramsay Santé veut mettre ses agents d'entretien à la porte.
- En défendant un « syndicalisme de terrain », FO devient le deuxième syndicat à la RATP.
- Le thème des aidants sera au cœur de la journée Travail et Handicap.
- Journée des référentes et référents égalité du 9 décembre 2021 : la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail.

HISTOIRE (page 22)

- 1914-1918 : taxer les profiteurs de guerre.

PORTRAIT (page 23)

- Daniel a propulsé FO en tête chez les Apprentis d'Auteuil.

© JEAN-LUC BOIRE



p. 11 à 14

© F. BLANC



p. 23

FO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Yves Veyrier. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot, E. Salamero.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, M. Carlus, C. Chiclet.

Abonnements : V. Rigaut. Mél. : vrigaut@force-ouvriere.fr
Imprimé par RPN, Livry-Gargan.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal décembre 2021.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



SMIC : POUR UN VRAI COUP DE POUCE!

Le 30 novembre, nous nous sommes adressés au Premier ministre ainsi qu'à la ministre du Travail à propos du Smic.

En effet, nous venions de prendre connaissance, la veille, du rapport du Groupe d'experts sur le Smic, sur lequel, depuis sa création, les gouvernements s'appuient pour faire valoir la décision de se limiter à l'augmentation minimale, prévue par la loi*.

Nous contestons cette politique de revalorisation *a minima*, mais aussi que la consultation des syndicats et des organisations patronales, au sein de la CNNCEFP (Commission nationale de la négociation collective), soit devenue formelle, réduisant de fait son rôle à celui d'une chambre d'enregistrement de la décision du gouvernement.

Pourtant, la loi confère à cette commission le soin de délibérer sur la base d'une analyse et d'un rapport sur les conditions économiques générales transmis par le gouvernement (et non par un groupe d'experts) et de transmettre au gouvernement un avis motivé, accompagné de l'exposé de la position de la majorité et de celle de la ou des minorités. La loi donne ainsi au gouvernement le pouvoir d'aller au-delà de l'augmentation minimale.

Le journal télévisé de 20h du 27 juin 1973** (Léon Zitronne officiait alors) rendait ainsi compte de ces débats : « Le Smic va être augmenté au 1^{er} juillet. Ce matin, la commission supérieure des conventions en a débattu. Cette commission groupe les représentants du gouvernement, ceux du patronat et ceux des centrales syndicales. Et demain, à l'issue du Conseil des ministres, le nouveau taux du Smic sera connu officiellement. » Le reportage faisait état des revendications portées par les différents syndicats.

Le journal télévisé de 20h du 27 juin 1973** (Léon Zitronne officiait alors) rendait ainsi compte de ces débats : « Le Smic va être augmenté au 1^{er} juillet. Ce matin, la commission supérieure des conventions en a débattu. Cette commission groupe les représentants du gouvernement, ceux du patronat et ceux des centrales syndicales. Et demain, à l'issue du Conseil des ministres, le nouveau taux du Smic sera connu officiellement. » Le reportage faisait état des revendications portées par les différents syndicats.

Nous revendiquons que « cette fois le gouvernement ne s'en tienne pas à la recommandation du Groupe d'experts » (entre 0,5% et 0,6% au 1^{er} janvier prochain!) et que l'on revienne « à un véritable et sincère débat contradictoire ».

Dans le contexte d'inflation qui perdure, celle des prix des dépenses contraintes (énergie, carburants notamment), qui pénalisent particulièrement les salariés et les ménages aux plus faibles revenus, mais aussi pour faire du Smic un moteur de la croissance économique et donc de l'activité et de l'emploi, FO appelle à un « coup de pouce » sensible (FO revendique que le Smic soit porté à 80% du salaire médian (soit

2070 euros brut contre 1555 euros actuellement).

La création du Smic (qui remplaçait le Smig, dont l'augmentation était limitée au seul rattrapage de l'inflation) visait à réduire le décrochage qui était alors constaté entre les salariés au Smig et ceux dont les salaires augmentaient plus favorablement. À l'époque, la proportion de salariés au Smic était de 4%. Elle est aujourd'hui de l'ordre de 13% environ.

Réévaluer le Smic est, pour FO, une réponse de justice sociale

André Bergeron, alors secrétaire général de FO, au sortir d'une réunion avec le gouvernement, expliquait : « À propos du Salaire minimum interprofessionnel garanti (qui précédait le Smic), il est certain qu'un million de travailleurs vont être concernés par une mesure qui n'est certes pas la révolution, comme on dit, mais qui va tout de même améliorer les conditions d'existence de ceux qui étaient parmi les plus défavorisés. »

Réévaluer le Smic est, pour FO, aujourd'hui d'autant plus une réponse de justice sociale!

* Loi n° 70-7 du 2 janvier 1970 portant réforme du salaire minimum garanti et création d'un salaire minimum de croissance.

** <https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/caf89029213/le-smic-a-1000-francs>

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Avec FO, revendicatifs et ré

L'actualité sociale foisonne de dossiers préoccupants, tous aussi importants les uns que les autres. Et les travailleurs, actifs ou retraités, doivent batailler pour préserver leurs droits et en gagner de nouveaux. Face à un patronat plus prompt à la com' qu'à augmenter substantiellement les salaires et à revaloriser les emplois, face à un gouvernement qui en la matière ne donne pas non plus le « la » et persiste dans ses contre-réformes, ils luttent pas à pas avec FO pour faire aboutir leurs revendications. Zoom sur leur détermination.

Hôtellerie-restauration :

la FGTA-FO exige une négociation « sincère et loyale »

Prévue le 16 décembre, la seconde séance de négociations salariales dans la branche des hôtels-café-restaurants (HCR) s'annonce décisive. Les représentants syndicaux et patronaux, qui veulent aboutir avant fin 2021, se sont quittés sur un constat de désaccord après la séance du 18 novembre. Leur feuille de route diffère. « Les représentants patronaux ont proposé une nouvelle grille et annoncé qu'ils n'avaient pas de mandat pour autre chose », dénonce Nabil Azzouz, secrétaire fédéral à la FGTA-FO, pour qui les conditions d'une négociation « sincère et loyale » ne sont pas réunies. Le militant FO exige d'aborder, d'entrée de jeu, la rémunération au sens large. Il revendique une hausse des minima « de plus de 10% », et un « treizième mois pour tous », sa mise en place pouvant

être progressive. Pour améliorer les conditions de travail, la FGTA-FO demande un week-end par mois non travaillé, la majoration du travail le dimanche, la compensation du travail en coupure. Des sujets qu'elle propose d'aborder sur deux à trois ans.

Hausse de 10,5% : de la com' patronale

Le contenu de la proposition patronale aussi fait bondir la FGTA-FO. « Il ne répond pas aux enjeux », martèle Nabil Azzouz. Après avoir perdu 237 000 salariés entre février 2020 et 2021, l'hôtellerie-restauration rencontre des difficultés inédites pour les remplacer. Les cinq premiers échelons de la grille (inchangée depuis 2018) sont en dessous du Smic. Dans ce contexte, le patronat a proposé une nouvelle grille

Assurance chômage

Lutte contre une réforme qui ôte des droits aux demandeurs d'emploi, lutte pour la défense de l'Unédic et de ses missions... Le combat syndical pour la défense de l'Assurance chômage se mène sur plusieurs fronts. Le Conseil d'État devrait rendre à la mi-décembre sa décision, sur le fond, concernant les recours déposés, notamment par FO, contre la réforme de

l'Assurance chômage. Michel Beaugas, secrétaire confédéral au secteur de l'emploi, pointe le « contrepied total » de la rapporteure publique préconisant, contrairement à ses précédents propos au printemps, un rejet de ces requêtes. « Après deux ans de combat contre cette réforme impactant les plus précaires », indique-t-il, un rejet des recours serait un sale coup pour les deman-

avec une moyenne d'augmentation de 10,5%. Problème, elle cache d'énormes disparités. Les trois premiers échelons du premier niveau – qui concentre 60% des effectifs – feraient l'objet d'une hausse de 3,05% à 4,77%, quand le premier échelon du dernier niveau bénéficierait de près de 20% de hausse. « La revalorisation du premier niveau ne correspond pas au rattrapage de la stagnation de la grille depuis 2018 et ne prend pas en compte l'inflation », pointe Nabil Azzouz, qui dénonce « un coup de com' » du patronat à l'égard de l'exécutif. La ministre du Travail a appelé le secteur, qui a reçu 8 milliards d'euros de fonds publics depuis la crise, à agir sur les salaires. « Les organisations patronales prennent le risque d'un fiasco avec leur proposition », prévient Nabil Azzouz.

Élie Hiesse

solus à obtenir satisfaction

: un combat syndical sur plusieurs fronts

deurs d'emploi. La réforme s'applique entièrement depuis le 1^{er} décembre. En 2022, elle impacterait environ 1,2 million de personnes.

Préserver les missions de l'Unédic

Autre combat, celui du respect du paritarisme de ges-

tion à travers la défense de l'Unédic (320 salariés). Le 23 novembre, le quorum non atteint d'un conseil d'administration exceptionnel de l'association a signifié l'opposition de quatre syndicats dont FO à un projet patronal soutenu par la CFDT. Il consisterait à enlever à la DUA (délégation Unédic-AGS, FO y est

majoritaire) la gestion opérationnelle du régime de garantie des salaires pour la transférer à l'AGS. Au-delà d'induire le transfert à l'AGS de plus des deux tiers des salariés de l'Unédic, ce retrait acterait « un changement juridique et qui ne répond pas au Code du travail », rappelle Michel Beaugas.

« Ce projet affaiblit l'Unédic, étant une attaque contre ses missions, son financement et son personnel. » Alors que la convention de gestion est prorogée jusqu'au 31 décembre 2022, les syndicats dont FO ont bloqué le projet patronal.

Valérie Forgeront

« C'est vers les syndicats que les salariés se sont tournés »

À l'occasion d'une conférence de presse le 22 novembre, la confédération est revenue sur l'actualité sociale et a rappelé les revendications de FO. « En matière sociale, je revendique la compétence des organisations syndicales », lançait Yves Veyrier, notant que « dès le début de la crise, c'est vers les syndicats que les salariés se sont tournés ». Cela rend d'autant plus nécessaire de « redonner sa place à la négociation collective », en matière de protection sociale, entre autres. Et « l'important, c'est la qualité des accords signés », insistait le secrétaire général, évoquant l'actuelle négociation « un peu tendue » dans la branche HCR ou encore de récents ANI paraphés par FO. Non-signataire sur la formation professionnelle, l'organisation participera aux négociations thématiques et veillera à « la préservation des deux filières » (enseignement initial et CFA), indiquait le secrétaire confédéral Michel Beaugas, ajoutant que « le financement de la formation doit être mis au centre des débats, il faut en faire un sujet prioritaire ». Les entreprises, elles, doivent « contribuer un peu plus ».

Emplois et salaires au cœur des préoccupations

Notant de son côté que l'on « a trop habitué les employeurs à ne pas répondre eux-mêmes en termes de pouvoir d'achat », Yves Veyrier appelait à « remettre à plat exonérations et fiscalité » des entreprises et à « conditionner les aides publiques ». Il a redit aussi l'opposition de FO à la réforme de l'Assurance chômage ou encore au retour

d'une réforme des retraites avec un recul de l'âge légal de départ, « ce qui était l'objectif caché dès le début », et donc « une faute sociale tandis que le sujet, c'est l'emploi ». FO, qui demande une « reconsidération/revalorisation des emplois », rappelle aussi la revendication sur les salaires, notamment d'un Smic porté à « 80% du salaire médian », le salaire minimum étant « facteur aussi de dynamique » dans les branches.

Valérie Forgeront



Avec FO, revendicatifs et résolus

Fonction publique : des annonces concrètes sur les salaires le 9 décembre?

La décision de FO-Fonction publique à la mi-novembre de ne plus participer à la Conférence sur les perspectives salariales, organisée depuis la rentrée de septembre par le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, semble avoir fait mouche. La ministre Amélie de Montchalin a écrit aux organisations syndicales, leur annonçant la tenue d'une réunion, le 9 décembre, non prévue à l'agenda social initial. Ce rendez-vous portera sur « *les enjeux de pouvoir d'achat de court terme* », indique la ministre. Pour l'Union interfédérale FO « *de fait, c'est bien par la pression que nous avons imposée dès le 15 novembre 2021 en quittant la conférence sur les perspectives salariales [...] que la ministre a réagi et convoqué cette réunion* ». Trois autres organisations n'ont toujours pas fait part de leur

décision de maintenir ou pas leur participation à cette conférence, remarque Christian Grolier, le secrétaire général de FO-Fonction publique.

La nécessité d'une vraie politique de rémunération

La décision du gouvernement de programmer hors du cadre de la conférence la réunion du 9 décembre, dont les fonctionnaires espèrent qu'elle portera sur des mesures concrètes, souligne le malaise salarial qui perdure dans les trois versants de la fonction publique. Avec pour conséquence une perte de pouvoir d'achat, 20% en vingt ans. Le 16 novembre, l'Union interfédérale demandait d'ailleurs l'ouverture immédiate de négociations et signifiait son mécontentement à l'annonce de l'annulation *sine die*

d'une réunion fixée au 17 novembre et intitulée «Groupe de travail mesures salariales 2021». Cette réunion elle non plus n'était pas prévue par l'agenda social initial et sa programmation avait apporté un vent d'espoir. Celle du 9 décembre « *lui ressemble* », remarque Christian Grolier, tandis que la ministre soutient qu'elle relève de la clause de revoyure prévue par le rendez-vous salarial annuel du 6 juillet dernier. « *L'obtention de mesures salariales le 9 décembre n'impliquerait pas pour autant le retour automatique de FO-Fonction publique à la conférence sur les perspectives salariales* », avertit d'ores et déjà Christian Grolier. La conférence, rappelle-t-il, évoque un horizon au-delà de 2022 et ne propose pour l'instant aucune mesure concrète, pas plus qu'une enveloppe budgétaire.

Valérie Forgeront



us à obtenir satisfaction

Retraités : le 2 décembre à Paris, haut et fort pour la hausse des pensions



Si les pensions de base et complémentaires de retraite ont été revalorisées en 2021, cette hausse est minime et bien en deçà de celle de l'inflation actuelle. Une intersyndicale, à laquelle participe l'UCR FO, appelle à une mobilisation nationale le 2 décembre, demandant notamment l'augmentation des pensions et leur indexation sur les salaires.

Et, signe du niveau de mécontentement, c'est une manifestation nationale qui se tiendra à Paris (départ place Denfert-Rochereau à 13h30 vers Invalides) et non plus, comme depuis 2014, une mobilisation coordonnée par les départements. La première revendication des retraités est l'augmentation des pensions de retraite de base et com-

plémentaires. « Dernièrement, les pensions de base n'ont augmenté que de 0,4% et les complémentaires de 1,1%. Une hausse insuffisante alors que l'on considère que l'inflation a augmenté de plus de 2%! », rappelle Didier Hotte, secrétaire général adjoint de l'UCR FO. « Depuis 2014, les retraités ont perdu en moyenne 10% à 12% de pouvoir d'achat sur leur pension, soit plus d'un mois de pension par an », précise l'intersyndicale.

Le refus du scénario de l'appauvrissement

« Cela représente en moyenne un mois de pension. C'est inquiétant et dangereux pour les personnes qui touchent des "petites" retraites », regrette Didier Hotte. Une étude statis-

tique de la Drees confirme ce mouvement de baisse de pouvoir d'achat des pensions. « Fin 2019, la pension brute moyenne augmentée de 0,3% en euros courants par rapport à fin 2018 mais diminue de 1,1% en euros constants, car les prix à la consommation ont augmenté de 1,5% entre la fin 2018 et la fin 2019. » Et ce phénomène devrait continuer, selon les estimations du Conseil d'orientation des retraites (COR) dans son rapport 2021. « Selon les scénarios, le niveau de vie relatif des retraités devrait diminuer à long terme [...]. Il reviendrait ainsi progressivement à son niveau des années 1980. » Dans ce contexte-là, les retraités n'ont qu'une seule solution : « la mobilisation », estime Didier Hotte.

Chloé Bouvier

MOTEURS THERMIQUES 108 postes supprimés chez Mahle

Mahle Composants Moteur France va fermer son site de Chavanod (Haute-Savoie) qui emploie 108 salariés. FO-Métaux pointe le transfert des savoir-faire et de la production vers la Chine et les pays de l'Est. Face à la fin programmée des moteurs thermiques, la fédération appelle l'exécutif à une stratégie d'anticipation et d'accompagnement pour sauver l'industrie et l'emploi.

PAS-DE-CALAIS Grève chez Conforama

NAO aux résultats pitoyables, manque de personnel, polyvalence à outrance, absence de reconnaissance... les salariés du dépôt Conforama de Béthune ont fait grève le 27 novembre à l'appel de FO. Ils revendiquent notamment le respect des contrats de travail, une hausse de salaire de 150 euros et l'embauche de deux magasiniers en CDI.

AUSTÉRITÉ Mobilisations pour l'hôpital public

FO a appelé les agents de l'AP-HP à faire grève le 1^{er} décembre et à marcher vers le ministère de la Santé pour exiger la réouverture de tous les lits et services et l'embauche de 10 000 postes. Un autre rassemblement est prévu le 4 décembre devant le même ministère pour défendre l'hôpital public, avec notamment des personnels venus de Mayenne.

LE SECTEUR JURIDIQUE DE LA CONFÉDÉRATION FORCE OUVRIÈRE

VOUS INFORME ET VOUS ACCOMPAGNE...



Revue trimestrielle réalisée par le Secteur juridique.

Le Secteur juridique édite une revue trimestrielle de droit qui permet aux militants de se tenir à jour des dernières évolutions, tant de la loi que de la jurisprudence.

Parce qu'un militant averti en vaut deux, n'hésitez plus : pensez à vous abonner aux « InFOjuridiques ». Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender !

Elle vous sera utile en entreprise, pour négocier, revendiquer, mais également et si besoin devant les conseils de prud'hommes pour défendre les droits des salariés.



BON DE COMMANDE à retourner avec votre règlement à Confédération Force Ouvrière, Secteur juridique – 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cedex 14 – Tél. : 01 40 52 83 54 – E-mail : sjuridique@force-ouvriere.f

OFFRE D'ABONNEMENT

- 1 an pour **40 euros** au lieu de 48 euros.
- Tarif réservé aux adhérents de Force Ouvrière : 1 an pour **20 euros**.

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de Confédération FO (InFOjuridiques).

Nom : Prénom :

Syndicat :

Êtes-vous conseiller prud'hommes? oui non

Adresse :

Code postal : Localité :

Signature :





PAP : sa signature empêche une possibilité de recours

La signature du protocole d'accord préélectoral empêche tout recours judiciaire, même lorsqu'il s'agit de constater la violation de règles d'ordre public.

Dans ce dossier, un protocole d'accord préélectoral avait été signé par la majorité des organisations syndicales, tant en nombre qu'en pourcentage.

Toutes les organisations syndicales présentent chacune une liste de candidats, sans émettre de réserves, pour le premier tour.

À la suite de la proclamation des résultats, une organisation syndicale, signataire du PAP, exerce un recours devant le tribunal judiciaire de Saint-Quentin afin de faire annuler les élections au

motif que le PAP aurait violé des règles d'ordre public en matière électorale.

Les défenseurs invoquaient l'irrecevabilité de l'action en justice au motif que le syndicat en question avait, d'une part, signé le protocole sans émettre de réserves et, d'autre part, présenté des candidats. Le tribunal judiciaire admet la recevabilité de l'action et retient qu'elle est fondée sur une violation d'un principe du droit électoral.

La Cour de cassation casse la décision dans un arrêt du 24 novembre 2021 (n°20-20962 : « Toutefois un syndi-

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 2314-6 du Code du travail dispose :

« Sauf dispositions législatives contraires, la validité du protocole d'accord préélectoral conclu entre l'employeur et les organisations syndicales intéressées est subordonnée à sa signature par la majorité des organisations syndicales ayant participé à sa négociation, dont les organisations syndicales représentatives ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés lors des dernières élections professionnelles ou, lorsque ces résultats ne sont pas disponibles, la majorité des organisations représentatives dans l'entreprise. »

cat qui soit a signé un tel protocole, soit a présenté des candidats sans émettre de réserves, ne saurait, après proclamation des résultats des élections professionnelles, contester la validité du protocole d'accord préélectoral et demander l'annulation des élections, quand bien même invoquerait-il une méconnaissance par le protocole préélectoral de règles d'ordre public. »

Cette décision n'est pas nouvelle (cf. par exemple : Cass. soc., 2 juillet. 2014, n°13-27939). La Cour de cassation

avait déjà considéré qu'un syndicat signataire d'un PAP et ayant présenté des candidats ne pouvait pas demander l'annulation de ce dernier après la proclamation des résultats. Ce qui est nouveau, c'est que cette règle s'applique même en cas de violation de dispositions d'ordre public. Cette position peut s'expliquer dans le but d'éviter des recours *a posteriori* en cas de mauvais résultats aux élections professionnelles. Attention donc à bien étudier le PAP avant de le signer.

Secteur juridique

Parce qu'un salarié averti en vaut deux, n'hésitez plus! Pensez à vous abonner aux *InFOjuridiques*. Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender.

👉 Abonnez-vous : <https://frama.link/InFOjuridique>



👉 Retrouvez l'actualité de secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique

LA DÉCONNEXION



UN DROIT QUI NE SE PREND PAS
C'EST UN DROIT QUI SE PERD !

FO

force-ouvriere.fr

Mettre l'emploi au cœur des investissements industriels

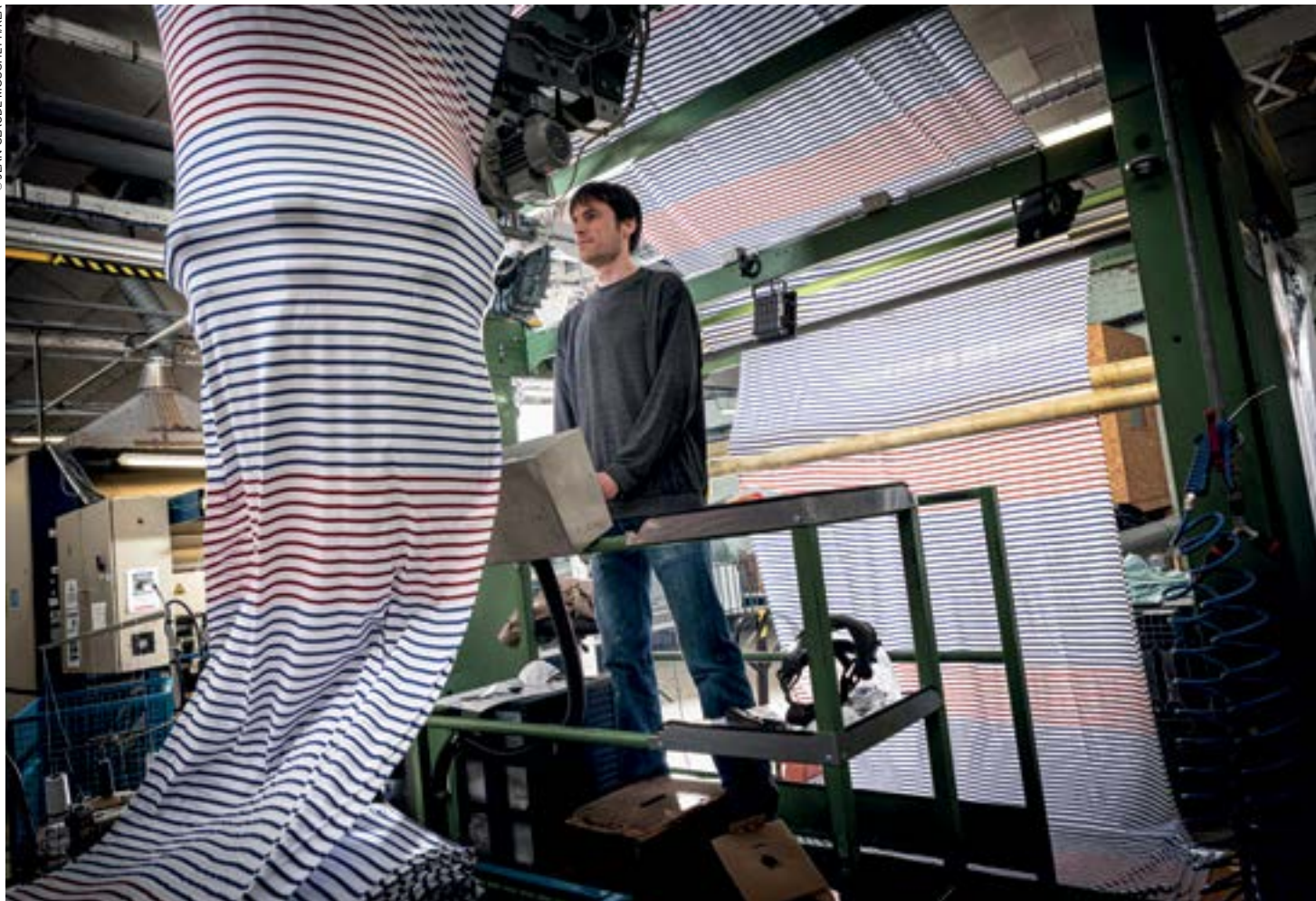


Si FO ne cesse de rappeler la nécessité d'une véritable politique industrielle et d'un État stratège et non ponctuellement pompier, cette revendication montre toute sa légitimité pour faire face aux conséquences d'une mondialisation débridée qui accélère la désindustrialisation du territoire et donc la perte des emplois. Depuis trente ans, les politiques d'exonération de cotisations sociales et autres cadeaux fiscaux accordés, sans contreparties, aux entreprises n'ont pas permis de retenir nombre d'entre elles, parties à la recherche de plus gros bénéficiaires dans des pays offrant notamment une main-d'œuvre à bas coût. Et tel un catalyseur, la pandémie a révélé le manque alarmant de production sur le territoire national et posé la question de la souveraineté industrielle.

Pour FO, maintenir et développer l'appareil productif, tant dans les secteurs industriels traditionnels que dans les nouveaux, nécessite bien plus d'investissements mais aussi de recevoir la garantie que la production restera effectivement dans le pays. Or ce n'est pas le cas pour l'instant analyse FO, qui continue donc de batailler pour que ces conditions, qui permettraient de protéger et développer l'emploi industriel, soient enfin remplies.

Mettre l'emploi au cœur des

© JEAN-CLAUDE MOSCHETTIEREA



C'est une lapalissade certes, mais... si l'on parle beaucoup du besoin de réindustrialisation en France, c'est que le pays est en situation de désindustrialisation. L'amorce de la dégringolade remonte aux années 1970, avec la crise mondiale née du choc pétrolier de 1973 et avec ensuite une accélération dans les années 1980, lorsque les pays « émergents », présentant notamment une main-d'œuvre à bas coût, ont pris leur place dans ce qui devenait une mondialisation des échanges féroce et concurrentielle et en l'absence d'harmonisation des normes sociales et des règles fiscales. Alors qu'on comptait en France 5,95 millions de salariés de l'industrie en 1973, ils n'étaient plus que 3,3 millions en 2014. Selon l'Insee, les effectifs de l'industrie représentaient 23,7% de la population active en 1970 et seulement 12% en 2014. En 2018, la part des emplois de l'industrie dans l'emploi

total n'était plus que de 10,3% et la part de l'industrie dans le PIB de 13,4%, selon France Stratégie. Sur la période 1995-2001, calcule l'Insee, le nombre d'emplois délocalisés s'est élevé à 13 500 par an, dont près de la moitié dans des pays émergents, avec à la clé de plus gros bénéfices pour les entreprises et leurs actionnaires. En ce qui concerne les grands groupes français, précise France Stratégie, les emplois industriels dans leurs filiales à l'étranger représentent (en 2018) 62% de l'emploi industriel en France.

Le credo des allègements de cotisations et cadeaux fiscaux au patronat

Les années 2000 ont sonné l'alarme sur la désindustrialisation. Le rapport Gallois évoquait, lui, en 2012, le « décrochage » industriel. Quelles stratégies et politiques



investissements industriels

publiques ont été menées pour stopper une hémorragie entraînant un chômage de masse? Les exécutifs successifs, ainsi que le patronat, ont martelé le besoin de compétitivité de l'industrie en pointant simultanément la rigidité de la réglementation sur le travail, la main-d'œuvre trop chère et des prélèvements obligatoires trop lourds. Dès les années 1990, une succession de mesures d'abaissement du coût du travail ont été prises, principalement des exonérations sociales patronales et une baisse de la fiscalité des entreprises. Ce qui a conduit à une smicardisation des salaires et des manques à gagner pour les comptes publics. Dès 1993, le gouvernement Balladur décidait ainsi d'allègements de cotisations sur le Smic. Gardant cet axe, le gouvernement Juppé a créé une « ristourne dégressive » en points de cotisation appliquée aux bas salaires. Le gouvernement Jospin a étendu le processus, lequel a pris de l'ampleur encore sous le gouvernement Fillon, concevant des exonérations jusqu'à 1,6 Smic.

Sur fond d'un chômage à plus de 10%, le gouvernement Ayrault a lancé en 2014 un Pacte de responsabilité et de solidarité, garni de 10 milliards d'euros en allègements de cotisations et d'une baisse de la fiscalité des entreprises. Cela sans contreparties. Ce



© FRED MARVAUX/REA



© F. BLANC

Frédéric Homez,
secrétaire général de FO-Métaux

« Conditionner les investissements à des engagements de production et de créations d'emplois »

Le plan d'investissement de plus de 30 milliards d'euros sur cinq ans est-il à la hauteur des enjeux?

FO-Métaux accueille positivement le plan « France 2030 » mais il faut aller plus loin. Une stratégie de long terme exige des investissements plus importants face à la Chine et aux États-Unis, qui dégagent des budgets impressionnants. Or, ces 30 milliards d'euros ne représentent que 0,15% du PIB par an, jusqu'en 2030. Pour FO-Métaux, il est crucial de ne pas se concentrer sur les seules technologies d'avenir et de soutenir aussi les secteurs traditionnels et en « amont », comme les fonderies. Point positif cependant, « France 2030 » annonce des objectifs de production, par exemple dans l'automobile. Cela répond à notre revendication d'obtenir des contreparties des constructeurs dans le cadre des plans d'investissement. Là encore, il faut aller plus loin : conditionner les investissements à des engagements de production sur le territoire, à des créations d'emplois – en production et R&D – et les associer à des dispositifs d'évaluation et de contrôle. Les employeurs, après avoir obtenu en 2021 une baisse de 10 milliards des impôts de production, au titre du plan de relance 2020, réclament déjà une baisse trois fois plus importante.

Ce plan marque-t-il un renouveau de la politique industrielle?

S'il marque une inflexion, il faudra vérifier la réalité pour les dix filières concernées, dans les faits et sur le long terme. Pendant trop longtemps, les gouvernements successifs ont agi au coup par coup. Depuis dix ans, l'État s'est rendu compte de la nécessité d'avoir une stratégie. La création en 2010 du Conseil national de l'industrie (CNI), qui réunit industriels, représentants

des salariés et pouvoirs publics, marque cette prise de conscience. Mais la marche est haute pour que notre pays reconquière sa souveraineté industrielle.

La relocalisation est la nouvelle priorité affichée. Pour quels résultats?

Quelque chose s'est enclenché mais il manque un bilan global. Le seul existant est celui sur l'appel à projets pour relocaliser la production dans cinq secteurs stratégiques critiques (santé, 5G, agroalimentaire, électronique, intrants industriels). Il fait état de 351 projets soutenus par l'État, pour 630 millions d'euros, mais ne dit rien sur les emplois créés. Dans l'ensemble, il s'agit plus d'extension de productions que de relocalisations. À FO-Métaux, on ne croit pas au rapatriement de toutes les productions délocalisées, on préfère parler « localisation ». Celles-ci devraient se concentrer sur des productions à haute teneur technologique. Les constructeurs automobiles Renault Electricity et Stellantis vont ainsi localiser, près de leurs sites, de nouvelles productions de batteries électriques.

FO-Métaux siège au comité exécutif du CNI. Quel y est le rôle des syndicats?

La force du CNI, c'est sa structuration en dix-neuf filières industrielles réparties en autant de comités stratégiques. Pour FO-Métaux, elles sont le cœur du CNI, là où le travail se fait, où l'on sait comment agir, où l'on peut conseiller au mieux les politiques sur les besoins. Dans ce cadre tripartite, les syndicats peuvent faire valoir leurs analyses, exprimer leurs revendications pour l'emploi. À ce titre, FO-Métaux maintient sa demande que soit vite créée une vingt-tième filière, sur le recyclage, le démantèlement et l'environnement. **Propos recueillis par Élie Hiesse**

Mettre l'emploi au cœur des investissements industriels

que FO ne cesse de contester depuis des années, demandant aussi une vraie politique industrielle avec un État stratège. En 2012, FO avait milité, par exemple, pour la création d'une banque publique d'investissement. Et depuis longtemps, elle porte ses revendications au niveau des filières industrielles, notamment dans le cadre du Conseil national de l'industrie (CNI).

Après l'effet électrochoc de la pandémie, des mesures à la hauteur ?

En 2013, apparaissait le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi des entreprises, le CICE. Avant sa transformation en 2019 en allègements de cotisations, soit 20 milliards par an, (la même année, le gouvernement d'Édouard Philippe décidait d'abaisser encore les cotisations employeurs à un « zéro charge », ou presque, au niveau du Smic), le mon-

tant du CICE était égal à un pourcentage (qui a varié de 4% à 7%) de la masse des rémunérations brutes inférieures à 2,5 fois le Smic. À lui seul, le CICE a induit un manque à gagner de 10 à 20 milliards d'euros par an pour l'État entre 2014 et 2019. Mais tandis que le patronat promettait de créer un million d'emplois, les délocalisations ont continué. Selon diverses études, le CICE n'aura induit qu'entre 160 000 et 240 000 créations d'emplois. En 2020 la pandémie a montré le visage de la désindustrialisation, notamment l'absence de certaines productions sur le territoire (masques, gel...), rendant le pays dépendant des autres pour des produits devenus essentiels. L'exécutif déclarait alors l'urgence d'une réindustrialisation avec des relocalisations d'entreprises. Depuis, le gouvernement de Jean Castex a confirmé la baisse des impôts de production des entreprises (20 milliards d'euros d'ici à 2022), le maintien aussi de

la réforme/baisse du taux de l'impôt sur les sociétés. Le plan de relance (100 milliards d'euros d'ici à 2022), annoncé quant à lui l'an dernier, prévoit 34 milliards d'euros pour la compétitivité des entreprises, cela via des aides publiques, dont des prêts, pour l'investissement. En septembre 2017 déjà, 13 milliards d'euros devaient être consacrés à leur compétitivité. Le 12 octobre dernier, le gouvernement a ajouté le plan d'investissement « France 2030 », doté de 34 milliards d'euros sur cinq ans dont 3,5 milliards en 2022. L'objectif affiché est notamment, par la subvention de projets ou le soutien financier à l'installation d'entreprises, de développer des filières nouvelles et dans le cadre de la transition énergétique. La nature et l'ampleur du plan seront-elles suffisantes pour inverser le mouvement de désindustrialisation et préserver et créer des emplois sur le territoire ?

Valérie Forgeront

La réindustrialisation à l'épreuve de la réalité

Les plans d'investissement ont beau s'enchaîner depuis mi-2020, les difficultés à réindustrialiser ou simplement maintenir les industries en France défraient toujours la chronique. Mi-octobre, il était question de délocaliser, outre-Rhin, 40% de la production de l'usine Ascoval de Saint-Saulve (Nord), spécialisée dans les barres d'acier pour la fabrication de rails SNCF. La délocalisation sera temporaire, affirmait l'allemand Saarsahl, reprenant le site depuis quatre mois. En Allemagne, disait-il, les hauts-fourneaux tournent au charbon, moins cher que l'électricité dont les prix flambent ici. Une décision aberrante pour l'emploi et la réindustrialisation, réagissait la fédération FO-Métaux qui a saisi la ministre déléguée à l'Industrie et Bercy. À l'issue de négociations, l'État a convaincu l'industriel de faire marche arrière. « Cela montre que les politiques peuvent agir et vite », note Frédéric Homez, secrétaire général de FO-Métaux. Le cas révèle aussi la concurrence entre États européens sur les politiques publiques d'énergie.

Dès 2009, FO alertait sur la délocalisation des semi-conducteurs

Pour garder les industries, mieux vaut disposer de tous les éléments d'un produit, en proximité géographique, et s'organiser en conséquence. L'État en a pris conscience face à la pénurie mondiale des semi-conducteurs, qui a révélé notre dépendance face aux producteurs asiatiques et fait craindre pour l'emploi, dans l'automobile et l'aéronautique. Chômage partiel depuis septembre chez Safran à Fougères, Renault à Cléon, Stellantis à Mulhouse; réduction de 50% de la production Stellantis à Rennes-La Janais... la liste des usines tournant au ralenti ne cesse de s'allonger. Ce n'est qu'un début selon le Conseil national de l'industrie : le 17 novembre, il relevait des difficultés dans neuf filières et s'accroissant dans l'aéronautique, le ferroviaire, le nucléaire, l'énergie.

« Il est urgent d'agir », martèle Éric Keller, secrétaire fédéral chargé de l'électronique,

rappelant que « dès 2009, FO-Métaux alertait l'État sur la délocalisation des semi-composants ». Dans « France 2030 », l'exécutif prévoit d'investir 6 milliards d'euros pour doubler la production en France. « Depuis quinze ans que les constructeurs français s'approvisionnent en Asie, il a manqué des dizaines de milliards d'euros d'investissement en France », oppose le militant FO pour qui le dossier va se régler au niveau de l'Europe (elle veut produire, d'ici à 2030, 20% de la production mondiale en valeur).

Quant à la promesse de l'exécutif de relocaliser la fabrication de médicaments et de substances actives, elle reste à concrétiser. En tout cas, Sanofi (25 000 salariés en France) ne se précipite pas, selon Adel Qualai, coordinateur FO groupe, qui dénonce « un décalage entre le discours et la réalité. Le groupe continue de délocaliser la R&D, poursuit la filialisation d'activités pour tester leur rentabilité et investit à minima en France, sur les économies dégagées ». En clair, business as usual.

Élie Hiesse

NOUS AVONS TOUS
un rôle à jouer
DANS LA DÉFENSE DE
NOS DROITS



REJOIGNEZ
NOUS

FO

force-ouvriere.fr

Hong Kong : devant le tribunal, le militant Lee Cheuk Yan rappelle la lutte du peuple chinois pour la liberté et la démocratie

Dans un émouvant et courageux discours devant ses juges, le secrétaire général de la Confédération Syndicale de Hong Kong (HKCTU), Lee Cheuk Yan, a souligné combien la solidarité entre les travailleurs est essentielle.

Comparaissant une nouvelle fois devant un tribunal le 17 novembre dernier, Lee Cheuk Yan était jugé pour avoir pris part en 2020 à une veillée commémorant le massacre de Tian'anmen en 1989. Une commémoration se déroulant chaque année depuis trente et un ans mais interdite l'an dernier par les autorités au nom de la crise sanitaire.

Citant l'écrivain tchèque Milan Kundera, Lee Cheuk Yan a rappelé que « *la lutte de l'Homme contre le pouvoir est la lutte de la mémoire contre l'oubli* ». Plaidant coupable des faits qui lui sont reprochés, il a ajouté : « *Pendant trente et un ans, notre mémoire inflexible et notre conscience implacable nous ont poussés à tenir notre promesse, à persister à honorer la mémoire [des victimes], à exiger la vérité et la responsabilité, et à poursuivre la quête de liberté et de démocratie du peuple chinois.* »

Les manifestations de Tian'anmen, qui avaient débuté le 15 avril 1989 sur la place du même nom à Pékin, s'étaient achevées par l'intervention sanglante de l'armée, racontée avec émotion par le dissident. « *Dans la nuit du 4 juin, j'ai entendu des coups de feu incessants et [...] les chars entrer, écrasant dans le sang les manifestants [...]. Nous nous sommes noyés dans nos larmes, ne sachant pas si quelqu'un avait survécu [...]. Ce fut une nuit d'immense dévastation que je ne pourrai jamais oublier.* » À ce jour, aucun chiffre n'est encore connu, mais le nombre de victimes est estimé entre plusieurs centaines et plusieurs milliers.



Lee Cheuk Yan.

« Si je dois aller en prison pour affirmer ma volonté, qu'il en soit ainsi »

Le mouvement de contestation visait notamment à dénoncer la corruption des autorités et à demander des réformes démocratiques. Dans les années suivant le massacre de Tian'anmen, dans lequel les autorités chinoises n'ont jamais reconnu leur responsabilité, seule Hong Kong avait pu continuer à honorer la mémoire des victimes.

Lui-même présent le jour du massacre en 1989, Lee Cheuk Yan a insisté sur le fait que « *la génération de Hongkongais témoins du mouvement de 1989 aimaient intensément leur nation, leur peuple, et espéraient l'avènement de la démocratie en Chine* », tandis que « *le Parti communiste chinois censure avec force toute mention du "4 juin" sur les médias sociaux et dans l'espace public* ».

L'ancien président de l'Alliance de Hong Kong pour le soutien des mouvements patriotiques et démocratiques de Chine a également fait allusion à la loi sur la sécurité nationale, votée en 2020. « *Les habitants de Hong Kong sont privés de liberté d'expression et de réunion par un régime dont le pouvoir de porter atteinte au droit de réunion ne connaît aucune limite.* » La récente vague de dissolutions de syndicats début septembre face à la répression, y compris la HKCTU, dont Lee Cheuk Yan est secrétaire général, en est une nouvelle illustration douloureuse.

Dans un ultime appel à la démocratie, tout en réaffirmant son acceptation d'aller en prison pour ses idées, le militant a conclu : « *Je suis convaincu que ce n'est que lorsque les travailleurs se donnent la main et se réunissent en syndicats indépendants qu'ils peuvent rectifier les injustices sociales et changer leur destin.* »

Maud Carlus



8 Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

Le 1^{er} décembre signe l'entrée en vigueur complète de la très contestée réforme de l'Assurance chômage. Après notamment, le 1^{er} octobre dernier, la modification pénalisante du calcul du salaire journalier de référence, d'autres mesures réduisant encore les droits des demandeurs d'emploi entrent en application. Ainsi, il faut désormais avoir travaillé six mois sur les vingt-quatre derniers mois, contre quatre sur vingt-huit auparavant, pour être éligible à des droits d'Assurance chômage. Quant au seuil minimum de rechargement des droits au chômage, fixé à un mois avant le 1^{er} novembre 2019, il repasse à six mois. C'était le cas entre le 1^{er} novembre 2019 et le 31 juillet 2020, avant que ce seuil soit ramené à quatre mois depuis le 1^{er} août 2020.

V. F.

SMIC SALAIRE

10,48 €

Le Smic a augmenté de 2,2% au 1^{er} octobre 2021. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,23 euro, passant de 10,25 euros à 10,48 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

3428 €

Gelé, le plafond de la Sécurité sociale s'élève donc toujours à 3428 euros par mois pour 2021. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales et de certaines prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

- 131,95 € Pour 2 enfants à charge (plafond).
- 301 € Pour 3 enfants à charge (plafond).
- 470,07 € Pour 4 enfants à charge (plafond).
- 169,07 € Par enfant en plus à charge.
- 65,98 € Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), chiffres provisoires

- +0,4% novembre 2021 (+0,4% en octobre).
- +2,8% variation sur un an (+2,6% en octobre).

En novembre 2021, les prix à la consommation augmentent de 0,4% sur un mois et de 2,8% sur un an.



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2021

- 9,2% **CSG** (impôt) – 9,2% depuis le 1^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.
- 0,5% **CRDS** (impôt) – 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

- 6,90% Assurance vieillesse.
- 0,40% Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

- 3,15% Tranche 1.
- 8,64% Tranche 2.
- 0,024% Apec.
- 0,14% CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

- 0,86% Tranche 1.
- 1,08% Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} janvier 2021

- 4,686 € (brut) **Valeur du point.**
- 5623,23 € (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.
- 1593,25 € (brut mensuel) **Minimum de traitement** – indice majoré 340.
- 11,10% **Retenue pour pension.**
- 9,2% **CSG** (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.
- 0,5% **RDS** (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.



FerroPem : FO obtient la levée du PSE sur le site des Clavaux

Ferroglobe, spécialiste mondial du silicium, a annoncé le 15 novembre la levée du plan social concernant les 131 emplois du site FerroPem des Clavaux (Isère).

Ce revirement consacre la stratégie de FO, majoritaire, qui a convaincu les salariés de poursuivre le travail.

Depuis que le groupe hispano-américain Ferroglobe a annoncé, le 15 novembre, qu'il levait le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) de l'usine FerroPem de Livet-et-Gavet (Isère), Mourad Moussaoui ne sait comment qualifier l'état d'esprit des salariés. « Ils sont soulagés, apaisés, délivrés, après avoir vécu huit mois sous la menace d'un licenciement », se réjouit

le délégué syndical central FO (DSC FO) de FerroPem, filiale française. Les 131 postes du site des Clavaux sont préservés. La vallée de la Romanche conserve sa dernière industrie centenaire. « *Au-delà des salariés, une centaine d'emplois directs sont sauvés* », compte le militant FO. Et l'annonce consacre le maintien d'un des six sites français de fabrication du stratégique silicium. Mais la victoire est partielle : Ferroglobe a confirmé la fermeture du site de Château-Feuillet (Savoie) qui emploie 221 salariés. Les négociations du PSE « *devraient se poursuivre jusqu'à fin 2021* », précise le DSC FO qui défend le zéro licenciement.

La stratégie victorieuse de FO

Pour expliquer son revirement aux Clavaux, Ferroglobe invoque « *le soutien de l'État* » et « *un nouveau contrat commercial* ». Le contexte a changé. Alors que le groupe motivait la fermeture par

un « *défaut de compétitivité* » du site, dans un contexte de chute de la demande et des cours du silicium du fait de la concurrence chinoise, les cours sont repartis à la hausse. L'État va avancer 15 millions d'euros à FerroPem, sur l'aide relative au mécanisme de compensation des coûts indirects du carbone. Mais sans le combat de FO, majoritaire (87% des voix), rien ne se serait fait. « *La direction nous a privés d'ingénieurs. Après, il est facile de dire que l'usine n'est plus rentable* », note Mourad Moussaoui. Il a obtenu, au printemps, l'arrivée d'un ingénieur qui a baissé « *le coût de fabrication de la tonne de silicium de 22% en cinq mois* ». En appui, il a convaincu les salariés de poursuivre le travail. « *Il fallait montrer le potentiel du site et le savoir-faire des salariés. La stratégie de FO a payé* », sourit le DSC FO, pour qui l'absence de grève a été déterminante. Cela n'a pas empêché sept manifestations. Une prochaine manifestation sera dédiée, cette fois, « *à ceux qui ont soutenu* » les Clavaux.

Élie Hiesse

Aéroports : la grève des agents de sûreté a payé

Grâce à une forte mobilisation, les agents de sûreté aéroportuaire ont sauvé leur prime annuelle (PASA), l'équivalent du treizième mois. Ces personnels, chargés de contrôler les passagers et leurs bagages avant l'embarquement, s'étaient mis en grève illimitée le 16 novembre à l'appel d'une intersyndicale incluant FO. Leur princi-

pale revendication : le refus de tout durcissement des conditions d'attribution de cette prime.

Jusqu'à présent, la PASA était versée à tout salarié présent dans l'entreprise au 31 octobre et justifiant d'un an d'ancienneté. Mais début 2021, la chambre patronale SESA a dénoncé cet accord datant de 2002. L'intention des employeurs

était d'instaurer dorénavant un temps de travail minimum sur l'année pour percevoir cette prime.

Entraves

L'ultime réunion de négociation était prévue le 19 novembre. Face à la forte mobilisation, la chambre patronale a capitulé. Un accord, identique à celui qui avait été dénoncé, a été résigné par les deux parties le 24 novembre.

Le combat va se poursuivre sur le terrain judiciaire. L'UD FO 93 dénonce notamment, à l'aéroport de Roissy, l'utilisation de salariés venus de l'Union européenne pour remplacer des salariés grévistes (avec constat de l'inspection du travail) ainsi que des entraves à l'encontre des délégués syndicaux.

Clarisse Josselin



Clinique de La Muette : Ramsay Santé veut mettre ses agents d'entretien à la porte

Face au projet de sous-traitance du bio-nettoyage, des agents de la clinique ont entamé un bras de fer avec la direction. Ils sont en grève depuis le 15 novembre.

Après plus de dix jours de grève, « *il y a de la fatigue mais surtout de la détermination* », indique Éric Khat, délégué syndical FO à la clinique de La Muette, à Paris. Depuis le 15 novembre, des salariés de cette clinique, qui appartient au groupe Ramsay Santé, se mobilisent pour que la direction abandonne son projet d'externaliser les postes des agents des services hospitaliers chargés du bio-nettoyage et des services hôteliers vers l'entreprise Elixir Santé. « *Quatorze personnes sont concernées* », indique le délégué. Et la direction n'invoque aucun motif économique. « *Elle considère qu'elle n'est pas en capacité de gérer le bio-nettoyage car n'ayant pas les compétences, notamment pour former les agents. Or, elle en garde cinq dans divers blocs* », explique Carmen Catarino, représentante syndicale FO au comité de groupe Ramsay Santé, pointant le paradoxe. Alors que jusqu'à présent les agents du bio-nettoyage sont sous la responsabilité de la directrice des soins, ce que prévoit la convention collective de l'hospitalisation privée dont dépendent la clinique et le groupe, la direction, « *pour rendre crédible son projet* », voudrait faire croire que « *ces personnels ne sont pas chargés du soin* », explique la militante. Or ils le sont

puisque dans les établissements de soins privés et publics, la prise en charge est globale, ce qui inclut le bio-nettoyage. »

Des agents en grande souffrance

Pour les salariés concernés, majoritairement des femmes, cette situation est source de souffrance. « *Elles sont là depuis parfois plus de vingt ans. Après avoir été en première ligne l'année dernière, certaines ont eu le Covid. Et là, la direction les pousse vers la sortie. Pour elles, c'est horrible* », s'indigne Éric Khat. « *Ce sont des personnes qui étaient payées au Smic, rappelle Carmen Catarino. Le Ségur leur a permis de gagner un peu plus. La direction a fait une étude comparative et soutient que ce transfert n'implique pas une baisse des salaires. Mais quid des autres droits sociaux, comme la prévoyance?* », interroge-t-elle. « *On le sait, souvent le fait de travailler en sous-traitance a un impact sur les conditions de travail. Notamment parce que l'entreprise cherche à faire baisser ses coûts pour être plus concurrentielle* », souligne Éric Khat. Le CSE doit rendre son avis le 5 décembre.

Chloé Bouvier

En défendant un « syndicalisme de terrain », FO devient le deuxième syndicat de la RATP

« **C**'est un résultat très positif », se réjouissait Patrice Clos, secrétaire général de la Fédération des Transports et de la Logistique FO-UNCP, le 26 novembre. Et pour cause. À l'issue des cinq jours de scrutin à la RATP, le syndicat FO-groupe RATP récoltait 27,6% des suffrages, soit 21,74 points gagnés par rapport aux dernières élections. Son audience est désormais de 30,64%. « *C'est avec une grande responsabilité que nous endossons le rôle de deuxième syndicat du groupe RATP* », souligne Laurent Djebali, secrétaire général du syndicat, lequel est issu du regroupement au printemps dernier de FO-RATP, UNSA-Pôle Traction, RS-RATP et SUD-RATP.

Ce résultat est mérité, appuie Laurent Djebali. « *Les militants ont été formidables et ont fait du militantisme sans moyens syndicaux, puisque FO n'était pas représentative. Ils ont pris du temps sur leurs congés. Sans compter leurs heures, ils sont allés à la rencontre des salariés. En six mois de campagne, on leur a montré ce qu'est un syndicalisme de proximité et de terrain.* » Et face aux enjeux qui s'annoncent pour le groupe, notamment l'ouverture à la concurrence,



FO-groupe RATP fête sa victoire le 26 novembre 2021 au siège de la confédération Force Ouvrière.

© F. BLANC

FO-groupe RATP entend bien peser dans les discussions. « *Notre but? Mettre sur le devant de la scène les droits des travailleurs et les protéger.* » Chloé Bouvier



Le thème des aidants sera au cœur de la **journée Travail et Handicap**

La confédération FO organise le 8 décembre, à Paris, sa traditionnelle journée « Travail et Handicap ». Ce rendez-vous sera l'occasion de faire le point sur divers thèmes d'actualité, afin d'outiller au mieux les camarades qui abordent les questions de handicap dans leur activité syndicale.

La confédération FO, très investie dans le combat pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à l'emploi, organise le 8 décembre dans ses locaux sa journée annuelle dédiée. Elle réunira

Anne Baltazar décorée de la Légion d'honneur

Anne Baltazar, conseillère confédérale chargée du handicap, a été promue chevalier de la Légion d'honneur le 16 novembre. L'insigne lui a été remis par Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées. Cette dernière a tenu à honorer la militante pour son engagement en faveur des personnes handicapées. Présidente de l'Agefiph de 2015 à 2018, Anne Baltazar a aussi participé activement à la concertation emploi et handicap de 2018 et obtenu dans ce cadre plusieurs avancées. La camarade, qui a commencé sa carrière comme informaticienne au ministère des Armées, a adhéré à FO en 1986, attirée par les valeurs républicaines portées par le syndicat. Après un passage au ministère des Finances, elle a intégré la Fédération FO des Finances,

puis la FGF, dont elle est devenue secrétaire générale avant d'être élue en 2012 secrétaire confédérale, chargée notamment du handicap.

C. J.

les militants de terrain qui agissent dans le domaine du handicap : les référents désignés par les UD et les fédérations, ainsi que l'ensemble des camarades mandatés par FO. Cette journée, qui sera ouverte par le secrétaire général de la confédération, Yves Veyrier, accueillera aussi des secrétaires d'UD et de fédérations.

Les interventions porteront notamment sur les aidants familiaux, ces personnes qui s'occupent quotidiennement d'un proche dépendant, handicapé ou malade, quel que soit son âge. En 2018, 18% de salariés du privé se déclaraient aidants. La question sera évoquée par le secrétaire confédéral chargé de la protection sociale, Serge Legagnoa, ainsi que par un vice-président du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH). Elle fera aussi l'objet d'une animation théâtrale. « La question des aidants est devenue un sujet syndical important sur lequel nous allons être amenés à négocier et pour cela nous devons accompagner les camarades », explique Anne Baltazar, conseillère confédérale chargée du handicap et organisatrice de cette journée.

La confédération FO a participé au Duoday

Autre sujet d'actualité, la transformation en cours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) dans le cadre de la création de la cinquième branche de la



Le 18 novembre 2021, la confédération accueillait notamment Emmanuelle Bonavent (à droite), dans le cadre du « Duoday », une graphiste en recherche d'emploi.

© F. BLANC

Sécurité sociale. Sur cette question interviendra notamment Marianne Montchamp, présidente de la CNSA. Si FO n'était pas favorable à la création d'une nouvelle branche ni à son financement par l'impôt (CSG) au lieu de cotisations, « il n'est pas question que l'on fasse sans nous » au sein de cette cinquième branche, prévient Anne Baltazar.

Cette journée sera aussi l'occasion d'aborder la question du PLFSS, l'allocation adulte handicapé (AAH) ou encore l'Agefiph, dont le président Christophe Roth sera présent. L'édition 2022 du guide FO « Travail et handicap » sera également dévoilée à cette occasion.

La confédération a par ailleurs participé le 18 novembre à l'opération Duoday, en accueillant dans ses locaux, pour une journée d'échanges, Zahra Ouabbou et Emmanuelle Bonavent, deux jeunes femmes en situation de handicap, la première est agent de propreté dans un ESAT parisien, la seconde graphiste, en recherche d'emploi.

Clarisse Josselin

Journée des référentes et référents égalité du 9 décembre 2021 : la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail



© F. BLANC

Béatrice Clicq,
secrétaire
confédérale
chargée
du secteur
égalité et
développement
durable.

Le réseau des référentes et référents égalité de la confédération existe depuis 2008. Des journées sont organisées semestriellement afin de diffuser dans les structures les revendications de Force Ouvrière en matière d'égalité professionnelle et permettre les retours d'expérience. C'est alors l'occasion d'aborder des thèmes d'actualité relatifs à l'égalité Femmes/Hommes et d'en débattre. Toutefois, lors des dernières journées, la vie de nos structures (prise de nouveaux mandats, évolutions professionnelles ou départs en retraite) est telle que seule la moitié des mandats étaient effectivement présents de manière régulière. De plus, bon nombre

de mandats n'ont pas été modifiés après le départ des camarades et/ou demeurent vacants.

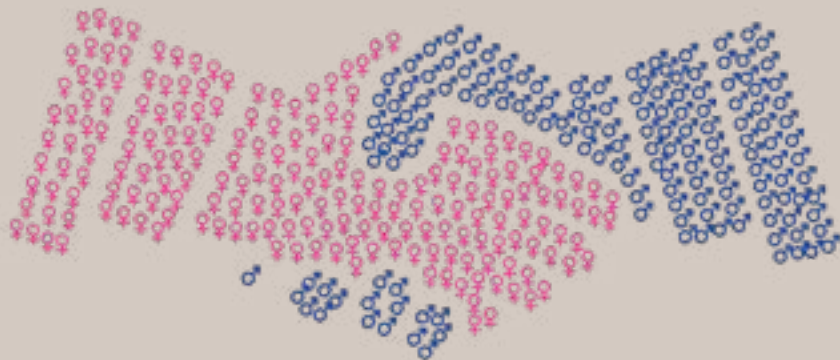
Après une longue interruption des journées confédérales, due notamment à la crise sanitaire, il nous semblait que c'était le bon moment pour repartir sur de bonnes bases en vue de la prochaine journée en 2021, programmée le 9 décembre. C'est pourquoi la confédération a publié une circulaire le 5 octobre dernier en demandant aux unions départementales et aux fédérations de renouveler leurs mandats.

Cette journée sera dédiée à la lutte contre les violences dans le monde du travail. En effet, au lendemain de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes (le 25 novembre) et alors que la ratification de la Convention 190 de l'Organisation internationale du travail (OIT) vient d'être autorisée par une loi en date du 8 novembre 2021, il s'agit d'un sujet pleinement d'actualité. La journée démarrera avec un récapitulatif historique. Il aura pour objectif de comprendre pourquoi, en 2021, il est encore nécessaire de lutter contre



de telles violences et pourquoi les normes en la matière sont extrêmement récentes si on les compare aux autres normes relatives à la santé et à la sécurité.

Ensuite, un point sera fait sur la ratification de la Convention 190 de l'OIT par la France et sur le rôle joué par FO durant tout le processus. Puis nous ferons un point sur les outils et méthodes de lutte à notre disposition. Ce sera notamment l'occasion de mettre en lumière la plaque FO « Lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail », proposée par la confédération en novembre 2020. Enfin, parce que ces journées ne doivent pas se limiter à de l'information descendante, nous aurons des temps d'échanges pour avoir un retour d'expérience des camarades où toutes et tous pourront partager vécu, victoires et difficultés.



Secteur de l'égalité et du développement durable

1914-1918 : taxer les profiteurs de guerre

Dans toutes les guerres, certains en profitent pour s'enrichir, tels les marchands de canons. Ils ne sont pas les seuls.

Durant la Première Guerre mondiale, le gouvernement français a décidé de taxer les super bénéficiaires engrangés par les plus riches.

Quand ils parlaient en permission les poilus étaient scandalisés par l'enrichissement des « planqués de l'arrière ». Dès le 17 février 1915, *La Dépêche* s'en fait l'écho : « Pourquoi en certains endroits, des soldats exténués de fatigue ont-ils dû payer un litre de vin un franc cinquante? »*. Les plus politisés dénoncent ouvertement les « marchands de canons ». *L'Humanité* l'évoque aussi, d'autant que les députés socialistes proposent un projet de loi à la Chambre des députés pour taxer les profits de guerre mi-1915. Le gouvernement va finir par déposer un projet de loi en janvier 1916. L'Italie a déjà pris une telle mesure, ainsi que le Royaume-Uni. La France et l'Allemagne suivront à l'été 1916.

Le 1^{er} juillet 1916, les députés français votent une loi qui institue « une contribution extraordinaire sur les bénéfices exceptionnels ou supplémentaires réa-

lisés pendant la guerre ». La loi permet alors de taxer les gains des industriels qui ont bénéficié des marchés de guerre du ministère des Armées, mais aussi ceux des intermédiaires, des commerçants, grossistes et financiers qui s'en mettaient plein les poches. La loi parle même « d'intermédiaires à l'affût » et de « courtiers peu scrupuleux ». La loi du 1^{er} juillet 1916 impose une surtaxe de 5% à 30%. Mais devant une opinion publique scandalisée et les premiers mouvements de rébellion dans les tranchées, la loi du 31 décembre 1917 fait passer le taux entre 50% et 80%.

Une forte résistance patronale

Le patronat, avec l'aide des députés de droite, combat l'obligation de déclaration écrite et le contrôle de l'administration fiscale, allant jusqu'à déclarer

qu'il s'agit d'une « inquisition insupportable ». Pire encore dans le cynisme, les patrons se déclarent indignés de payer plus d'impôts alors que certains y échappent, comme les paysans et les ouvriers des arsenaux. Les premiers sont la chair à canon des tranchées et les seconds (hommes et femmes) produisent les armes de la défense du pays! Ainsi, un député de droite, le marquis de Dion, fondateur de la firme automobile de Dion-Bouton, parle de cette loi comme « inquisitoriale et vexatoire ». Finalement, 70 000 contribuables seront impactés dans le département de la Seine, 16 000 dans celui du Rhône, 14 000 en Seine-Inférieure, 13 400 dans les Bouches-du-Rhône. Et cela n'aurait rapporté que 800 millions de francs quand les emprunts de guerre s'élevaient à 32 milliards.

* François Bouloc : « Les profiteurs de guerre, 1914-1918 », éditions Complexe, 2008.

Christophe Chiclet

Retrouvez les articles histoire sur : www.force-ouvriere.fr/histoire-sociale



Fabrique de canons Krupp en 1915.

Alfred Krupp, 1812-1887

Le nom de Krupp est synonyme de marchand de canons. Sidéurgiste allemand, patron paternaliste, il construit dès 1843 le premier fusil en acier. En 1847, il produit les premiers canons en acier forgé et devient deux ans plus tard le fournisseur officiel de l'armée prussienne, lui permettant ainsi de battre les Danois, les Austro-Hongrois puis les Français en 1870.

Daniel a propulsé FO en tête chez les Apprentis d'Auteuil



© F. BLANC

Daniel Laurent, 52 ans, est éducateur spécialisé et délégué central FO à la Fondation des Apprentis d'Auteuil. Fédérateur et tenace, il a constitué une belle équipe et le syndicat est arrivé premier lors des élections professionnelles en 2019.

Pour Daniel Laurent, rien n'est impossible. Éducateur spécialisé, il est entré à la Fondation des Apprentis d'Auteuil en 2002 et travaille actuellement à la Maison d'enfants à caractère social (MECS) de Lisieux, dans le Calvados. Non diplômé, cet ancien pompier volontaire attiré par le social s'est formé sur le terrain, avant de passer une VAE en 2009.

Lorsqu'il a poussé la porte de l'UD FO du Calvados en 2005, à la suite d'un conflit avec sa cheffe de service, il avait déjà en tête de créer un syndicat. « L'accueil à FO m'a bien plu et c'était aussi le seul syndicat non représenté dans l'entreprise », explique-t-il. Il est désigné délégué syndical dans la foulée. À l'issue des élections professionnelles de 2006, il est élu délégué du personnel. En parallèle, avec deux militantes, il crée le syndicat départe-

mental de l'action sociale dont il devient le trésorier, puis le secrétaire adjoint.

Si le syndicat FO progresse d'abord lentement, il cartonne en 2019, passant de la quatrième à la première place avec près de 28% des voix. « FO est devenu représentatif dans toutes les régions CSE avec une belle représentation chez les cadres », se félicite le militant.

La liste, d'une grande diversité, a été montée en quelques mois. « C'est du travail de terrain, dans chaque région nous sommes allés chercher les candidats », explique-t-il. Il a su attirer aussi des militants très engagés issus d'autres syndicats, un travail parfois de longue haleine. L'homme est tenace. « Si on ne m'ouvre pas les portes je vais les forcer, et je ne lâche jamais l'affaire », reconnaît-il.

« Les semaines de formation renforcent l'esprit d'équipe »

Daniel Laurent est aujourd'hui délégué central et représentant syndical au CSE central. La Fondation d'Auteuil, qui emploie plus de 6 000 salariés, dispose d'une convention d'entreprise avec quatre familles de métiers. Le travail de négociation est intense et porte sur tous les sujets. « En dix ans, j'ai négocié plus de quatre-vingt-dix accords », raconte-t-il. Parmi les revendications actuelles,

une réelle revalorisation de salaire pour les cadres ou encore une vraie politique sur le handicap, pour lutter contre les licenciements pour inaptitude.

Devant faire face dans les négociations à « un arsenal de juristes, tous spécialisés dans leurs domaines », il se forme plusieurs fois par an à l'Institut supérieur du travail (IST), assiste à des colloques... Son équipe n'est pas en reste. Daniel Laurent organise chaque année deux à trois sessions de formation d'une semaine chacune sur des thèmes divers, avec des intervenants extérieurs partenaires. « On s'adapte aux besoins des camarades et ces semaines renforcent l'esprit d'équipe », poursuit-il. Ensemble, ils ont aussi élaboré un guide du salarié qui sera disponible en janvier.

Fédérateur, le militant sait également déléguer. « Selon les sujets, différents camarades viennent en négociation avec moi, je veux permettre à chacun de prendre sa place et de monter, je ne suis pas irremplaçable », explique-t-il. Il prépare déjà les élections de 2023 avec l'objectif de « faire encore mieux ». Mais désormais, il sait aussi décrocher de temps en temps. S'il a définitivement rangé sa raquette de tennis de table en compétition, il a recommencé à voyager. « Et cet été, mon fils de 10 ans m'a félicité car pour la première fois je n'ai ouvert ni mon ordinateur ni mon téléphone en vacances », sourit-il.

Clarisse Josselin

L'Info militante

N° 3320 du 15 au 28 janvier 2020

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

- > l'actualité sociale et juridique
- > les analyses et les propositions FO
- > toutes les infos confédérales, interprofessionnelles, du public et du privé



Public-privé, c'est tous ensemble

La confédération FO avait réuni le 12 décembre l'ensemble des fédérations nationales de tous les secteurs d'activité, du privé comme du public, pour faire le point sur la situation. Elles ont décidé alors à l'unanimité, avec le bureau confédéral, d'appeler à une mobilisation massive le 17 décembre.

«**Q**u'est-ce que le gouvernement général veut faire ? Il veut nous faire passer dans un monde où il n'y a plus de frontières, où il n'y a plus de frontières... »

«**P**our le gouvernement, il faut se mobiliser... »



États généraux de la CGT



ABONNEZ

VOUS

Nom : Prénom :

Adresse : Ville :

Code Postal :  : Mail :

N° de carte : Syndicat : Fédération :

Tarif public (54 €) : Tarif adhérent (18 €) : Tarif groupe (12 € / 5 abo minimum) :

A renvoyer, accompagné d'un chèque libellé au nom de Force Ouvrière L'Info militante à :
L'Info militante, service abonnement, 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cédex 14

Bulletin d'abonnement